

6

Quinzième session du groupe de travail de
l'Examen périodique universel
(21 janvier – 1^{er} février 2013)

Liechtenstein

Katerina Doychinov

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le mercredi 30 janvier 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation du Liechtenstein pour la présentation de son rapport national.

1/ Ma délégation souhaite tout d'abord saluer les mesures prises par le Liechtenstein pour l'amélioration de la situation et des droits des réfugiés sur son territoire et en particuliers le retrait de ses réserves à l'égard de la Convention relative au statut des réfugiés.

2/ La France souhaiterait poser deux questions à la délégation du Liechtenstein :

- le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe s'est dit préoccupé par les violences faites aux femmes. Quelles sont les mesures concrètes prises contre ce fléau et en particulier la violence domestique ?

- par ailleurs, la France salue le dialogue annuel organisé par le Liechtenstein avec la société civile sur les droits de l'Homme. Elle s'interroge sur les mesures prises pour permettre l'installation d'une institution nationale de protection des droits de l'Homme conforme aux Principes de Paris ?

3/ La France souhaite formuler trois recommandations au Liechtenstein :

- tout d'abord, ma délégation recommande au Liechtenstein de ratifier la Convention sur les disparitions forcées et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que de signer et ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

- La France recommande également au Liechtenstein d'adhérer à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale et de le transposer dans son droit national.

- Enfin, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a appelé l'attention du Liechtenstein sur l'absence de norme pénale interdisant explicitement les discriminations raciales. La France recommande au Liechtenstein d'adopter une législation nationale de nature à satisfaire la recommandation du comité.

Je vous remercie./.